Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260616-D2026_66-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-66

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

L'an deux mil vingt-six
Le 16 Juin
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 Juin 2026

PRÉSENTS : M. LOYER, Mme NEVES, MM. GUENEGO, MAHE, ORJEBIN, Mme VIENNE CHAUMETTE, M. BERNIER, Mmes GUIHO, JEHANNO, BOCENO, M. DAVID, Mme NICOL, MM. ALONSO, MOESSARD, Mme LAUNAY, LEBEL, M. LE KERNEC

ABSENTS EXCUSÉS : Mme GROGNO, MM. REBELO, DANIEL, Mmes MICHAUD, ROBERT

SECRÉTAIRE : M. Werner ALONSO

Madame GROGNO a donné pouvoir à Monsieur DAVID
Monsieur REBELO a donné pouvoir à Monsieur BEILLON
Madame ROBERT a donné pouvoir à Madame LEBEL
Madame MICHAUD a donné pouvoir à Monsieur LOYER

OBJET : MAISONS CBI – CONVENTION DE COMMERCIALISATION PARCELLE YT 68

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le SCoT en vigueur et notamment les objectifs de densité de l'habitat par hectare pour chaque commune membre d'Arc sud Bretagne ;
Vu la délibération n° 2025-70 relative à la commercialisation des 3 terrains situés sur la parcelle limitrophe cadastrée YT67 ;
Considérant le projet de construction de trois maisons individuelles sur la parcelle communale cadastrée au numéro YT68 ;
Considérant l'objectif de densification de l'habitat dans le bourg noyalais ;

Monsieur le Maire indique que le constructeur Maisons CBI, basé 4 rue des Pins ZA des Bauches 44460 Saint-Nicolas de Redon, est intéressé par la commercialisation de 3 terrains situés sur la parcelle YT68. Il donne lecture du projet de convention, et demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- **Émet un avis favorable** concernant cette proposition.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe avec Maisons CBI, et tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan